

ACCORDS CONCLUS ENTRE LA M.A.A.F. ET LA M.A.C.I.F.

Ils permettront de limiter les frais de gestion

Il n'est absolument pas question de fusion, comme le bruit en avait circulé. Il s'agit tout simplement de la mise au point de certains accords qui ont été conclus entre les deux grandes mutuelles niortaises dans le but de limiter les frais de gestion.

Les Conseils d'administration des deux mutuelles et les membres des directions avaient fixé la date de la signature de ces accords au samedi 21 novembre et ils avaient en même temps décidé de donner un certain éclat à cette journée. C'est pourquoi une cérémonie officielle s'est déroulée avant-hier, en fin de matinée dans les locaux de la M.A.A.F., avenue de Paris, où M. Trioullier, président, a reçu M. Mathé, président de la M.A.C.I.F. En présence des membres des deux C.A. et de la direction, les signatures ont été échangées sur les conventions approuvées par les Conseils d'administration.

Ces conventions concrétisent le désir des deux mutuelles de collaborer entre elles sur le plan mutualiste en déterminant leur zone d'action respective sur le plan professionnel et à mettre au point un programme de gestion en commun des bureaux locaux installés dans les différents départements.

Les liens étroits créés ainsi entre ces deux sociétés doivent permettre une limitation des frais de gestion et également



Accords conclus... Comme en témoigne cette poignée de mains entre M. Trioullier (à gauche), président de la M.A.A.F., et M. Mathé (à droite) président de la M.A.C.I.F.

une accélération des règlements des sinistres survenus entre leurs sociétaires respectifs.

Un déjeuner en commun, servi

à l'hôtel de la Brèche et où l'on notait la présence des représentants des deux mutuelles, a clôturé cette matinée de travail.



Voici une vue prise au cours du repas servi à l'hôtel de la Brèche